



VOS RÉF. Votre courrier du 24/10/2022
NOS RÉF. 2022_5_PAC
INTERLOCUTEUR : RTE-CDI-NCY-URBANISME

CA de l'Auxerrois
6bis, place du Maréchal Leclerc
BP 58
89010 AUXERRE Cedex

E-MAIL : rte-cdi-ncy-urbanisme@rte-france.com

A l'attention de Monsieur
Berneau

OBJET : Projet d'arrêt – Elaboration du
PLU de la commune de
Saint-Bris-Le-Vineux

Nancy, le 08/11/2022

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier reçu le 07/11/2022 relatif au projet arrêté concernant le PLU de la commune de Saint-Bris-Le-Vineux.

Nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, nous n'exploitons pas d'ouvrage de transport du réseau public de transport d'électricité à haute ou très haute tension (supérieure à c'est-à-dire supérieure à 50 kV). Nous n'avons donc aucune observation à formuler.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Bruno PENNEC

Copie : DDT de l'Yonne / Mairie de Saint-Bris-Le-Vineux.